



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/5/Add.18  
24 mars 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 20 MARS 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, en application du paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) concernant des violations présumées de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 10 et le 12 mars 1995, il semble que 34 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) et de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU, conformément au paragraphe 2 de cette résolution. On trouvera à l'annexe de la présente note des détails sur l'itinéraire de ces vols.

Le nombre total des vols considérés comme des violations présumées s'établit à présent à 4 103.

Le 20 mars 1995

## ANNEXE

Informations concernant des vols non autorisés par la Force de protection des Nations Unies effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine

(10-12 mars 1995)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
4070	10 mars	06 h 40	06 h 54	Le personnel de la FORPRONU a détecté une trajectoire, probablement un hélicoptère à 18 kilomètres au sud-est de Tuzla qui a disparu à la frontière de la République fédérative de Yougoslavie à 1 kilomètre au sud de Zvornik. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-est Inconnue Faible
4071	10 mars	07 h 04	07 h 28	Le personnel de la FORPRONU a détecté une trajectoire à 15 kilomètres au sud-est de Brcko qui a disparu après avoir traversé la frontière de la République fédérative de Yougoslavie à 42 kilomètres à l'est de Brcko. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est Inconnue Faible
4072	10 mars	07 h 16	07 h 23	Le personnel de la FORPRONU a détecté une trajectoire à 12 kilomètres au sud-ouest de Zvornik qui a disparu à la frontière de la République fédérative de Yougoslavie à 5 kilomètres au sud de la ville. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Est Inconnue Faible
4073	10 mars	07 h 16	07 h 29	Un contact radar a été établi par AWACS à 40 kilomètres à l'est de Knin avec un aéronef qui a traversé la frontière de la Croatie à 35 kilomètres au nord-est de Split. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans des zones contrôlées par les Croates de Bosnie et le Gouvernement croate.	Sud Moyenne Faible
4074	10 mars	07 h 20	07 h 22	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère HIP bleu et blanc et frappé d'une croix rouge qui volait au-dessus de Zenica. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
4075	10 mars	07 h 20	07 h 47	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère HIP blanc à 2 kilomètres à l'ouest de Travnik, avec lequel un contact radar a été établi par AWACS et un contact visuel par des chasseurs de l'OTAN. Le contact a été perdu à 20 kilomètres à l'ouest de Konjic. Le vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud Basse Faible
4076	10 mars	07 h 25	07 h 27	Le personnel de la FORPRONU a repéré un hélicoptère Mi-17/HIP blanc et bleu frappé d'une croix rouge qui a décollé de Zenica et l'a survolé. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est Basse Faible
4077	10 mars	08 h 03	08 h 06	Un contact radar a été établi par AWACS à 60 kilomètres au nord-est de Dubrovnik avec un hélicoptère qui s'est dirigé vers le sud pendant une courte période avant de disparaître. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud Inconnue Inconnue
4078	10 mars	09 h 19	09 h 21	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère gris argenté non identifié frappé d'une croix rouge au-dessus de sa position à 3 kilomètres à l'ouest de Tuzla. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest Basse Moyenne
4079	10 mars	9 h 30	10 h 21	Un avion AWACS a établi un contact radar et la chasse de l'OTAN a établi un contact visuel avec un hélicoptère HIP blanc, à 20 kilomètres au sud-est de Tuzla. Le contact a été perdu à 12 kilomètres au nord-ouest de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-ouest Basse Faible
4080	10 mars	10 h 26	10 h 34	Un avion AWACS a établi un contact radar avec un objet pouvant être un hélicoptère à 10 kilomètres au sud-est de Doboj. La trace s'est estompée à 1 kilomètre au sud de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-ouest Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
4081 4082	10 mars	11 h 10 11 h 15	11 h 05 11 h 25	Le personnel de la FORPRONU a repéré un hélicoptère MI-17/HIP atterrissant à Zenica et un deuxième hélicoptère blanc et bleu non identifié volant en cercle au-dessus de la zone quelques minutes plus tard. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Diverses Basse Faible
4083	10 mars	14 h 18	14 h 22	Un avion AWACS a établi un contact radar et la chasse de l'OTAN a établi un contact visuel avec un hélicoptère à 45 kilomètres à l'est de Mostar. Le contact a été perdu à 11 kilomètres au sud de ce point. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud Faible Moyenne
4084	10 mars	16 h 29	16 h 34	Un avion AWACS a établi un contact radar avec une trace à 25 kilomètres au nord-est de Doboj. La trace s'est estompée à 11 kilomètres au nord de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Ouest Basse Faible
4085	10 mars	17 h 02	17 h 13	Un avion AWACS et un chasseur de l'OTAN ont établi un contact radar avec une trace à proximité de Medugorje; la trace s'est estompée à 15 kilomètres à l'ouest de Kisejak. Ce vol non autorisé a eu lieu dans des zones contrôlées par les Croates de Bosnie et le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-est Moyenne Faible
4086	11 mars	07 h 19	07 h 22	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu à 15 kilomètres au sud de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-ouest Inconnue Faible
4087	11 mars	07 h 25	07 h 28	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-17 survolant Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Inconnue Faible
4088	11 mars	07 h 54	07 h 57	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu à 14 kilomètres au sud de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord Inconnue Faible
4089	11 mars	13 h 20	13 h 30	Un avion AWACS a établi un contact radar et un chasseur de l'OTAN a établi un contact visuel avec un hélicoptère blanc à 20 kilomètres à l'est de Zenica. Le contact a été perdu à 37 kilomètres au nord-est de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans des zones contrôlées par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine et les Serbes de Bosnie.	Nord-est Moyenne Basse
4090	11 mars	15 h 23	16 h 25	Le personnel de la FORPRONU a détecté un aéronef à 35 kilomètres au sud-ouest de Banja Luka. La trace s'est estompée à 55 kilomètres au sud de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-est Inconnue Inconnue
4091	11 mars	17 h 15	17 h 20	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère survolant Zenica après décollage. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord Basse Faible
4092	11 mars	17 h 44	19 h 30	Un avion AWACS a établi un contact radar et la chasse de l'OTAN a établi un contact visuel avec un hélicoptère survolant Zenica après décollage, qui a également été observé par le personnel de la FORPRONU. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
4093	11 mars	21 h 55	22 h 24	Le personnel de la FORPRONU a détecté une trace, imputée à un hélicoptère, à 35 kilomètres à l'est de Zenica; la trace s'est estompée à 20 kilomètres au nord-est de Sarajevo. Ce vol non autorisé a eu lieu dans des zones contrôlées par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine et les Serbes de Bosnie.	Sud-est Inconnue Faible
4094	12 mars	06 h 45	06 h 47	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-17/HIP blanc et bleu marqué d'une croix rouge décollant de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
4095	12 mars	08 h 10	08 h 12	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu volant à 12 kilomètres au sud de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
4096	12 mars	08 h 20	08 h 37	Le personnel de la FORPRONU a détecté une trace à 33 kilomètres au nord-ouest de Srebrenica. Cette trace s'est estompée après avoir franchi la frontière de la République fédérative de Yougoslavie à 22 kilomètres au sud de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-est Inconnue Faible
4097	12 mars	09 h 30	09 h 32	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu volant à 12 kilomètres au sud de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord Basse Faible
4098	12 mars	10 h 00	10 h 02	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu volant à 12 kilomètres au sud de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
4099	12 mars	11 h 44	11 h 57	Le personnel de la FORPRONU a détecté une trace à 53 kilomètres au sud-ouest de Banja Luka, qui s'est estompée à 17 kilomètres au sud-ouest de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est Inconnue Faible
4100	12 mars	11 h 50	11 h 52	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17/HIP blanc et bleu marqué d'une croix rouge décollant de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
4101	12 mars	13 h 38	14 h 26	Le personnel de la FORPRONU a détecté une trace à 57 kilomètres à l'ouest de Banja Luka, qui s'est estompée à 60 kilomètres au sud-ouest de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-est Inconnue Faible
4102	12 mars	13 h 55	13 h 57	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu survolant Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
4103	12 mars	14 h 17	14 h 22	Le personnel de la FORPRONU a détecté une trace à 35 kilomètres à l'est de Brocko, qui a ensuite pénétré dans l'espace aérien de la République fédérative de Yougoslavie à l'est de cette position. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Est Inconnue Faible